

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 5 DÉCEMBRE 2024

N° VILLE_2024DL092

Date de convocation : 29 novembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 33

OBJET : DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - POLE FUNERAIRE PUBLIC - MAINTIEN DES TARIFS POUR 2025

L'an deux mille vingt quatre, le cinq décembre à 19:30 heures le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Alain VIOLLET.

Présents : Alain VIOLLET, Laurence MOULIN, Eddie BREVALLE, Véronique GIROMAGNY, Florent RIVOIRE, Claude COLIN, Christiane PUTHOD, Eric MAILLET, Souade KACI, Michel MALTRAIT, Nathalie RENE, Alain LEGRAS, Saliha MAKHLOUF-MEDJGAL, Christine NONY, Christophe MALMAZET, Nathalie PUVILLAND, Vivien GATCHUESI FEQUENG, Thierry HAON, Marie THIOLAS, Aurélie VILLENEUVE, Henry DUARTE, Mylène ROUCHOUSE - POUGET, Alexandre DIOT, Benoit ERACLAS, Sandra GAUSSUIN-PISKULA, Ghislaine ARCARO, Michel COMOLI

Excusés / pouvoirs : Dominique BABE (donne pouvoir à Souade KACI), Yves MONTANGERAND (donne pouvoir à Henry DUARTE), Sylvie DOMER (donne pouvoir à Christine NONY), Guillaume BOUCHARLAT (donne pouvoir à Benoit ERACLAS), Lilian MORINON (donne pouvoir à Michel COMOLI)

Absents : François DARTIGUES

Secrétaires de séance : François DARTIGUES, Benoit ERACLAS

Rapporteur : Alain LEGRAS

Vu la délibération n° VILLE_2017DL117 du 16 novembre 2017 par laquelle le conseil municipal a approuvé la convention de délégation de service public pour la gestion du funérarium dévolue au Pôle Funéraire Public – Métropole de Lyon,

Vu la délibération N° VILLE_2021DL007 en date du 28 janvier 2021 approuvant les nouveaux tarifs révisés du Pôle Funéraire Public à compter du 1^{er} janvier 2021,

Vu la délibération N° VILLE_2021DL114 en date du 7 octobre 2021 créant et modifiant certains tarifs du Pôle Funéraire Public au cours de l'année 2021,

VU la délibération n°VILLE_2021DL133 en date du 17 décembre 2022 créant et modifiant certains tarifs du Pôle Funéraire Public pour l'année 2022,

VU la délibération n° VILLE_2022DL115 en date du 8 décembre 2022 modifiant les tarifs du Pôle Funéraire Public pour l'année 2023,

VU la délibération n° VILLE_2023DL067 en date du 5 juin 2023 créant certains tarifs du Pôle Funéraire Public pour l'année 2023,

VU la délibération n°VILLE_2024DL128 en date du 7 décembre 2023 modifiant les tarifs du Pôle Funéraire Public pour l'année 2024,

VU l'extrait de décision du Conseil d'Administration du Pole Funéraire Public du 27 septembre 2024,

Il est rappelé au conseil municipal que lors de la séance du 16 novembre 2017, a été approuvée la convention de délégation de service public pour la gestion de la chambre funéraire et l'exploitation du service extérieur des pompes funèbres à la SPL "Pôle Funéraire Public – Métropole de Lyon".

A chaque fin d'année, le délégataire propose au délégant ses tarifs pour l'année suivante.

En complément, des tarifs peuvent être créés ou modifiés en cours d'année sur proposition du conseil d'administration.

Pour l'année 2025, le conseil d'administration a proposé de maintenir les prix appliqués malgré une clause de révision prévoyant 3,2 % d'augmentation.

Les tarifs 2025 proposés identiques à 2024, sont joints en annexe.

Ces tarifs sont applicables à l'ensemble des usagers, auxquels il est appliqué les taux de taxe sur la valeur ajoutée en vigueur.

Vu l'avis favorable de la commission municipale permanente du 25 novembre 2024,

En conséquence, après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE** le maintien des tarifs du Pôle Funéraire Public, ci-joint ;
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer toutes les pièces, actes, documents nécessaires à l'application de cette délibération.

Adopté à l'unanimité

Les jour, mois, et an que dessus,
au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

Envoyé en préfecture le 10/12/2024

Reçu en préfecture le 11/12/2024

Publié le



ID : 069-216902734-20241205-VILLE_2024DL092-DE